Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260630-202606007SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2026

Référence
2026-06-007

Objet de la délibération
SERVICE PERISCOLAIRE - ORGANISATION ET TARIFS 2026-2027

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	11

Date de la convocation
22/06/2026

Date d'affichage

Vote
A la majorité

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 02/07/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, GLET Aurore, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, MM : BOUGET Didier, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques, THIN Kavinn.

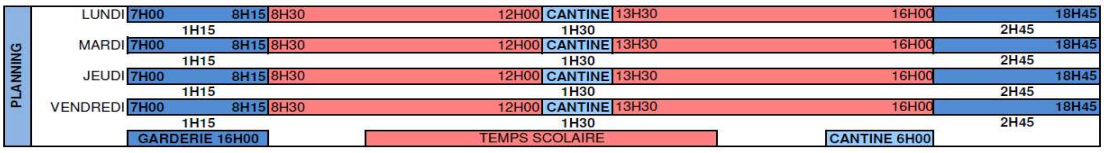
Excusés : EKSI Selin donne pouvoir à LE BRET Alix.
ROUXEL Isabelle donne pouvoir à PINON Nicolas.
ADRUBAL Valéry donne pouvoir à BRAULT Marie-Claire.

A été nommée secrétaire : GLET Aurore.

Objet de la délibération :
SERVICE PERISCOLAIRE - ORGANISATION ET TARIFS 2026-2027

Mme le Maire expose au Conseil Municipal l'organisation et les tarifs 2026-2027 du service périscolaire :

EMPLOI DU TEMPS



TARIFS DES SERVICES

GARDERIE MUNICIPALE
- 2.28 € / h (idem que 2025-2026) **(à l'unanimité)**
- soit 0.57€ / ¼ d'heure, le pointage se fera au ¼ d'heure entamé
- Tarif unique pour toutes les familles
- Après 18h45 2€ par ¼ d'heure supplémentaire entamée **(Pour 14 – Contre 0 - Abstention 1)**

RESTAURATION MUNICIPALE

Repas enfant	4.25 €
Repas majoré	6.25 €
Repas adulte	6.25 €
Repas personnel communal*	5.25 €

(* chantier d'insertion, personnel temporaire...) (+ 0.05€ que 2025-2026)
(Pour 9 - Contre 2 - Abstention 4)

Prestataire de livraison des repas
SODEXO : liaison chaude à 4.196 € TTC le repas pour 2026-2027,
Contrat de 2 ans en cours (renouvelable 1 an) à compter du 1er septembre 2025 (délibération n°2025-06-001 du 16/06/25).

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260630-202606007SMP-DE

EFFECTIF PREVISIONNEL

TPS	1
PS	5
MS	6
GS	6
CP	8
CE1	3
CE2	12
CM1	4
CM2	5
Prévisions	**50**

COUT D'UN REPAS POUR LA COMMUNE

Repas SODEXO	4.196 €
Frais RH + fluide	4.43 €
Coût du repas	8.63 €
Reste à charge (- 4,25 €)	**4.38 €**

Tous les enfants de l'école de Notre Dame de Montserrat peuvent utiliser le service périscolaire, inscription obligatoire en mairie.

Un règlement périscolaire a été établi par la commission et sera transmis aux parents lors des inscriptions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- approuve l'organisation et les tarifs pour 2026-2027,
- maintient le prestataire SODEXO pour la livraison des repas,
- inscrit au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/07/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT